

## Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 30/05/2016)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E. (inscription en ligne impossible).

**Tout règlement doit être soldé dès l'inscription.**

**Aucun changement dans les dates d'inscription ne pourra être accepté après le règlement.**

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> période d'inscriptions (du 07 au 11/01/2019) réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz dans la limite des places disponibles
- 2<sup>ème</sup> période d'inscriptions (du 14 au 18/01/2019) ouverte à tous dans la limite des places disponibles

## S.P.E.

### Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des sœurs

7 rue Henri de Bonnegarde

B.P. 30240—57282 MAIZIERES-LES-METZ CEDEX

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : periscolaire@maizieres-les-metz.fr

www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

Maizières  
lès-Metz 

## Accueil de loisirs Hiver 2019



L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités.

Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine ...

Des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur. Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.



L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 4 à 13 ans

Dès 3 ans pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire.

**INSCRIPTIONS  
DU 7 AU 18 JANVIER 2019**

# Programme

Du 11 au 15 février



## "Les 4 éléments"

*Semaine à la découverte  
des 4 éléments  
(l'eau, la terre, le feu, le vent)*

Du 18 au 22 février



## "No Limite"

*Semaine qui bouge, remise en  
forme, maîtrise de soi*



### TARIFS

Inscriptions à la journée  
90 places disponibles  
MLM de 16 à 18 €  
Extérieurs de 19 à 21 €

# Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- à l'espace périscolaire de LATTRE – rue de LATTRE – pour les enfants scolarisés en maternelle,
- à la maison du parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00.

Le repas de midi est pris sur place. Un goûter est proposé à 10h00 et à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.



Durant la première semaine, nous partirons à la découverte des 4 éléments au travers d'activités et de sorties qui s'inscriront dans le cadre du parcours culturel de Maizières-lès-Metz.

La deuxième semaine sera consacrée à la découverte de différentes techniques de remise en forme, maîtrise de soi et d'initiation aux arts martiaux avec l'association BUDOKAN, ....

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie. Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation. Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.